



PUIG

Politique de Confidentialité



| | |
|---|---|
| Contexte et objectifs | 3 |
| Portée | 3 |
| Principes et engagements | 4 |
| Principes..... | 4 |
| Engagements | 5 |
| Organes de décision et personnes responsables de la présente politique | 6 |
| Approbation, publication et révision..... | 8 |



Contexte et objectifs

Le code d'éthique de **Puig**¹ décrit les valeurs et engagements internes et externes de l'organisation. Dans le cadre de la poursuite de ses activités commerciales, **Puig** s'engage à respecter les normes en vigueur dans les marchés où elle opère, notamment en matière de confidentialité et de protection des données à caractère personnel.

La présente politique de confidentialité répond à l'engagement ferme pris par l'entreprise s'agissant de mettre en place et d'harmoniser un niveau de conformité permettant d'assurer l'application de la réglementation et des meilleures pratiques en matière de confidentialité et de protection des données à caractère personnel².

Portée

La présente politique a été approuvée par le Conseil d'administration de Puig Brands, S.A. et s'applique donc à tous les employés (indépendamment de leur ancienneté, du poste qu'ils occupent ou du lieu où ils travaillent), entreprises et activités de **Puig** ; elle promeut la conformité auprès des parties prenantes externes (fournisseurs, clients, entreprises tierces, professionnels, etc.) qui, sans être employés par Puig, ont une relation avec l'entreprise dans le cadre de ses activités commerciales.

La présente politique s'applique conjointement avec les autres normes internes obligatoires comme la politique en matière de sécurité des informations et les autres normes régissant les questions touchant aux données au sein de l'entreprise.

L'application de la présente politique ne peut en aucun cas entraîner le non-respect des dispositions juridiques actuellement en vigueur dans les marchés où **Puig** opère. De telles dispositions prévalent toujours sur la présente politique, en toute circonstance.

Les différentes branches et unités commerciales locales de **Puig** peuvent mettre en place la présente politique par le biais d'autres politiques locales ou spécifiques à chaque branche conformes aux conditions, principes et comportements qu'elle contient.

Il est de la responsabilité de la plus haute instance de direction de l'entreprise, des dirigeants de **Puig** et de l'ensemble des employés de manière générale de prendre connaissance du contenu de la présente politique, de la respecter et de la faire appliquer. Le responsable de la protection des données supervise la mise en œuvre de la politique et veille à son exécution en bonne et due forme.

¹ « Puig » et/ou l'entreprise fait référence à l'entreprise Puig Brands, S.A. et à ses filiales et autres entités juridiques pouvant être créées à l'avenir que Puig Brands, S.A. contrôlera ou pourra contrôler, directement ou indirectement, conformément à l'article 42 du Code de commerce espagnol.

² Le terme « données à caractère personnel » fait référence à toute information relative à une personne physique pouvant être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.



Principes et engagements

Principes

La présente politique décrit les principes fondamentaux découlant des engagements énoncés dans le code d'éthique de **Puig** et dans la réglementation applicable. Ces principes sont énumérés ci-dessous :

- **Légalité, loyauté et transparence** : Les données à caractère personnel sont traitées de manière légale, loyale et transparente, conformément à la législation applicable, et les informations nécessaires, dans un format accessible et lisible, sont transmises aux personnes concernées.
- **Limitation de la finalité** : Les données à caractère personnel sont collectées à des fins spécifiques, explicites et légitimes et ne pourront par la suite être soumises à aucun traitement incompatible avec ces fins.
- **Minimisation** : Les données à caractère personnel doivent être adaptées, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire aux fins pour lesquelles elles sont traitées.
- **Exactitude** : Les données à caractère personnel doivent être exactes et, si nécessaire, tenues à jour ; il convient de prendre toutes les mesures raisonnables pour supprimer ou corriger toute donnée à caractère personnel inexacte sans retard indu, compte tenu des fins auxquelles elle est traitée.
- **Limitation de la conservation** : Lorsque des données à caractère personnel sont conservées d'une manière qui permet d'identifier les personnes concernées, cette conservation ne peut se poursuivre au-delà de la période nécessaire aux fins pour lesquelles les données sont traitées, sauf dans les cas particuliers prévus par la loi.
- **Intégrité et confidentialité** : Les données à caractère personnel doivent être traitées d'une manière qui leur garantit une sécurité adéquate et qui leur apporte notamment une protection contre tout traitement non autorisé ou illégal et contre toute perte, destruction ou dommage accidentel au moyen de la mise en œuvre à des mesures techniques ou organisationnelles appropriées permettant d'assurer un niveau de protection proportionné au risque, et ce dans le respect de la législation applicable, de la politique en matière de sécurité des informations et de toute autre norme ou politique régissant les questions liées aux données dans l'entreprise.
- **Responsabilité proactive** : **Puig** est tenue de veiller à la conformité aux principes définis dans la présente politique et doit être en mesure de prouver cette conformité selon la réglementation applicable.

³ « Personne concernée » fait référence à la personne physique à laquelle les données à caractère personnel se rapportent et dont l'identité peut être déterminée à l'aide de ces données.



Il convient de tenir compte des principes susmentionnés lors du traitement⁴ des données à caractère personnel au sein de **Puig**, notamment, mais pas exclusivement, dans les situations suivantes :

- Lors de la conception et de la mise en œuvre de toute procédure impliquant le traitement de données à caractère personnel.
- Dans les accords et les obligations convenus avec les tiers qui traitent les données à caractère personnel sous la responsabilité de **Puig**.
- Par rapport aux produits et services proposés par **Puig**.
- Lors de la mise en œuvre de tout système ou plateforme donnant accès aux données à caractère personnel, ainsi que lors de la collecte et/ou du traitement de ces données.

Engagements

En ce qui concerne les principes sous-tendant la présente politique, **Puig** adopte les engagements suivants :

- **La création d'une structure de conformité organisationnelle hybride** comprenant la personne responsable d'assurer la protection des données, avec le soutien des comités exécutifs compétents⁵, et de toute personne désignée parmi les branches, les unités commerciales locales ou les services de l'entreprise, le cas échéant. Cette structure s'adapte à la manière dont l'entreprise est organisée en tout temps et est chargée de surveiller le respect et le fonctionnement de la présente politique, ainsi que de tout contrôle qui en découle.
- **La création d'un cadre de contrôle** pour la confidentialité et la protection des données à caractère personnel, assurant la bonne gestion et supervision des activités et processus commerciaux de **Puig**, comprenant notamment les actions suivantes :
 - Identifier les responsables au sein des unités commerciales locales.
 - Nommer les personnes responsables d'assurer la protection des données le cas échéant.
 - Réaliser des examens périodiques et des audits.
 - Conserver un registre des activités liées au traitement lorsque cela est obligatoire.
 - Fournir toute information nécessaire aux personnes concernées sur le traitement de leurs données.
 - Réglementer le traitement des données à caractère personnel réalisé par des tiers au moyen d'un contrat ou d'un autre acte juridique applicable.
 - Aider les personnes concernées à exercer leurs droits.

⁴ « Traitement » signifie toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

⁵ Dans le cadre de la présente politique, « comité exécutif » fait référence aux comités composés de différents membres des services organisationnels ou fonctionnels de l'entreprise qui aident le responsable de la protection des données et/ou le responsable local afin d'assurer la conformité à la présente politique, ainsi qu'aux obligations découlant de la réglementation applicable.



- Adopter des mesures de protection adéquate pour le transfert international de données à caractère personnel.
 - Réaliser des évaluations de risque et d'impact concernant la protection des données, le cas échéant.
 - Penser à la protection des données à caractère personnel dès la conception et par défaut.
 - Organiser des initiatives de formation et de sensibilisation axées sur la confidentialité et la protection des données à caractère personnel.
- ∞ **Gestion des incidents de sécurité touchant les données à caractère personnel** : les procédures décrites dans les normes internes obligatoires telles que la politique en matière de sécurité des technologies de l'information et les autres normes régissant les questions liées aux données au sein de l'entreprise doivent être respectées.
 - ∞ **Point de contact** : quiconque peut contacter le responsable de la protection des données à l'adresse suivante : data.privacy@puig.com pour toute question concernant le traitement des données à caractère personnel ou l'exercice de droits. Il est aussi possible d'utiliser tout autre moyen, méthode et/ou plateforme autorisé à cet effet. En outre, dans le cadre de la culture favorisant l'expression de **Puig**, lorsqu'une violation potentielle de la présente politique est détectée, **Puig** encourage fortement à la signaler par le biais du canal de signalement de **Puig**, accessible à l'adresse suivante : <https://puigreportingchannel.ethicspoint.com/>.

Organes de décision et personnes responsables de la présente politique

Les organes et personnes suivants sont responsables de la présente politique :

- **Le conseil d'administration de Puig Brands, S.A.** a approuvé la présente politique et veille à ce que des ressources suffisantes soient consacrées à son respect, à son réexamen et à son amélioration le cas échéant. Le conseil d'administration encourage le suivi des principes énoncés dans la présente politique à travers le comité d'audit, le responsable de la protection des données, les comités exécutifs des branches commerciales et les services de l'entreprise.



- Le conseil d'administration de Puig Brands, S.A. nomme le **responsable de la protection des données** qui exerce de manière indépendante les fonctions suivantes :
 - Surveiller l'application et le respect de la réglementation applicable et de la présente politique, des procédures qui en découlent, des processus et contrôles y afférents (y compris les audits correspondants) et de la répartition des responsabilités.
 - Coordonner les initiatives de formation et de sensibilisation pour les employés participant aux opérations de traitement des données à caractère personnel afin d'encourager une culture de gestion de la confidentialité et de protection des données à caractère personnel.
 - Fournir des conseils sur demande concernant les évaluations de l'impact de la protection des données à caractère personnel et surveiller leur application.
 - Coopérer avec l'autorité de supervision compétente.
 - Agir en tant que point de contact de l'autorité de supervision pour toute question concernant le traitement, y compris pour les consultations préalables.
 - Signaler toute circonstance ou information qui pourrait avoir une incidence sur le respect de la présente politique et sur les obligations découlant de la réglementation au conseil d'administration de **Puig** et au comité d'audit, aux comités exécutifs des branches commerciales et/ou des services de l'entreprise.

- Les **employés** doivent :
 - Respecter la présente politique et toute réglementation s'y rapportant, ainsi que leur obligation de confidentialité et de secret vis-à-vis de toutes les informations, et des données à caractère personnel en particulier, auxquelles ils ont accès dans le cadre de leur activité avec **Puig**.
 - Coopérer à la mise en œuvre de toute mesure nécessaire et fournir les informations ou les documents qui leur sont demandés et qui permettent de prouver la conformité.
 - Signaler toute violation de la présente politique via les points de contact mentionnés ci-dessus.
 - Participer aux initiatives de formation et de sensibilisation portant sur la présente politique.



Approbation, publication et révision

La présente politique a été approuvée par le conseil d'administration de **Puig Brands, S.A.** le 25 novembre 2024 et est entrée en vigueur à cette même date. En outre, elle a été publiée et mise à disposition sur l'intranet, sur le site internet de **Puig** et sera envoyée aux employés et **Puig** et aux autres groupes d'intérêts concernés le cas échéant.

Le responsable de la protection des données, en collaboration avec les services concernés, est responsable de la publication, de la révision, de la mise à jour et de l'amélioration de la présente politique le cas échéant. La présente politique annule et remplace toute politique antérieure.

En cas de violation de la présente politique, **Puig** adoptera les mesures contractuelles ou juridiques, y compris disciplinaires, nécessaires au regard de la nature de la violation.